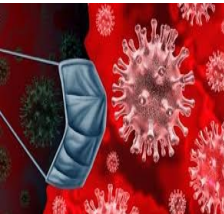




CORONAVIRUS

COVID 19

Depuis les annonces du Président de la République, le ministre de l'Intérieur a décidé par ses instructions du 16 mars dernier, d'appliquer des principes de précautions pour les personnels du Ministère de l'Intérieur.



Ainsi de nombreuses préfetures, sous-préfetures, juridictions administratives et SGAMI ont appliqué le dispositif de mise en protection du personnel par l'application de gestes barrières et la mise sous confinement d'un maximum de collègues.

Un **plan de continuité de service** de l'Etat a été mis en place afin que chaque agent connaisse sa position administrative : en activité présenteielle, en télétravail ou en autorisation spéciale d'absence (ASA).

Notre syndicat apporte tout son soutien à l'ensemble de nos collègues actuellement en poste dans tous les services en fonctionnement, que ce soit dans les cabinets, les CERT, les SIDSICS, dans les services de soutien des SGAMI.... BRAVO A VOUS !!

Notre syndicat reste en contact avec le ministère et rappelle que TOUS les personnels Administratifs, Techniques et Sociaux du ministère doivent :

- ✓ Etre au maximum en situation de confinement si leur présence n'est pas obligatoire.
- ✓ Etre informés de l'évolution de la situation par leur employeur.
- ✓ Avoir à sa disposition le matériel médical nécessaire et adapté pour se protéger et protéger les autres (masques chirurgicaux, produits hydro alcooliques, lingettes désinfectantes ..)
- ✓ Etre informés de l'application des consignes de non propagation du virus.

Depuis le début de l'arrivée du virus sur le territoire, notre syndicat n'a cessé de défendre l'intérêt commun et de faire entendre la voix de l'ensemble des personnels administratifs, techniques et sociaux du ministère de l'Intérieur.

NOTRE SYNDICAT DEFENDRA LES COLLEGUES OUBLIES PAR LE MINISTRE, CEUX QUI BOSSENT DANS L'OMBRE !!

Nous restons joignable par messagerie : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité sur :

Notre site internet : <http://www.fo-prefectures.com>

Facebook : FO Prefectures

Twitter : @fopref